

ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT

A N C

51, Rue 73, Aguiarkomé 06 BP 6123 Tél. : 241 20 89 Lomé, Togo www.ancogo.com Email : secgen@ancogo.com

D E C L A R A T I O N

L'ANC réitère ses préalables avant toute discussion

Le mercredi 14 septembre 2011, le conseil des ministres a adopté un *''décret portant nomination des membres du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) renouvelé''* et dans lequel figure, au titre des partis politiques, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC).

L'ANC rappelle qu'elle subordonne toute discussion politique avec le régime RPT à la réalisation d'un certain nombre de préalables parmi lesquels le retour à l'Assemblée nationale, des neuf députés révoqués de leur mandat parlementaire, en violation du règlement intérieur de l'Assemblée nationale et de la Constitution de la République togolaise.

L'ANC constate que, malgré cette position maintes fois exprimée, elle est unilatéralement nommée par le pouvoir RPT, dans un CPDC prétendument renouvelé.

L'ANC réitère fermement ses préalables qui sont restés à ce jour lettres mortes. Dans ces conditions, elle n'est partie prenante d'aucune discussion.

Fait à Lomé, le 16 septembre 2011

**Pour le Bureau National de l'ANC,
Le Président**

(Signé)

Jean-Pierre FABRE